



Registre des délibérations - Délibération n°02 : 12/06/2018

ÉLABORATION D'UN PLAN PAYSAGE POUR LE LITTORAL CAMARGUAIS

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : Pierre Vétillart

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	17	17

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	42

Date de convocation
15/03/2018
RC – 142/143

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2018

Application agréée E.legalite.com

Délibération n° 02 : 12/06/2018

ÉLABORATION D'UN PLAN PAYSAGE POUR LE LITTORAL CAMARGUAIS

► Contexte

Le Parc naturel régional de Camargue comprend 75 km de façade maritime sableuse, en très forte évolution, depuis des zones en érosion aux zones en accrétion, et dans des contextes variés : littoral urbanisé, littoral balnéaire, littoral protégé. C'est le lieu d'expression de la quasi-totalité des techniques de gestion du trait de côte. Depuis 30 ans que ce site emblématique fait l'objet de toutes les attentions, la littérature est devenue abondante. Pourtant, l'approche paysagère reste faible.

Le constat réalisé en 2013 lors de l'élaboration de la Charte paysagère du Parc naturel régional de Camargue est celui d'une unité paysagère contrastée entre zones naturelles et zones minéralisées, zones accessibles et privées, zones gérées et dominance des véhicules, dunes globalement dégradées, où les conflits d'usages sont multiples et souvent impactants pour les milieux. Le bilan des ateliers citoyens de l'époque a fait état d'espaces littoraux dégradés.

Depuis, des améliorations ont été réalisées, mais sans projet global et partagé pour le littoral camarguais. La Charte paysagère du Parc propose des recommandations sur deux secteurs spécifiques : les Saintes-Maries-de-la-Mer et Piémanson. Il s'agit maintenant de poursuivre la démarche engagée sur l'ensemble de l'unité paysagère littorale, de prendre le temps de l'observation, d'apprécier le résultat des actions tant naturelles qu'anthropiques sur le littoral de Camargue, pour s'interroger sur le paysage littoral auquel les habitants et les visiteurs aspirent. Le projet de paysage qui en découlera devra guider les différentes politiques sectorielles qui fabriquent le paysage littoral au quotidien.

Par ailleurs le Ministère de la transition écologique et solidaire souhaite accompagner la réalisation de plans paysage sur des territoires à enjeu. Le Parc pourrait ainsi saisir cette opportunité en répondant à l'appel à projet 2018 du Ministère.

► Projet

Le Plan Paysage pour le littoral camarguais reposera sur une représentation sensible du littoral, à travers l'œil du paysagiste et des différents utilisateurs, habitants et visiteurs, que celui-ci interrogera. L'unité paysagère littorale sera détaillée en autant d'entités paysagères représentant les différents paysages du littoral sur le linéaire de côte couvert par le Parc. À l'issue d'un travail de concertation, les caractéristiques paysagères et les objectifs de qualité paysagère de chaque entité seront définis. Le projet de paysage sera illustré par des schémas d'intention paysagère qui donneront les grandes orientations d'aménagement permettant de maintenir ou d'atteindre les objectifs de qualité paysagère préalablement définis. La dernière étape consistera à établir, en concertation avec toutes les parties prenantes, une liste d'actions mettant en œuvre ces grandes orientations. Elles pourront être des actions opérationnelles, réglementaires, des recommandations, ou de simples actions d'information et de sensibilisation.

L'enjeu du Plan Paysage pour le littoral camarguais est de s'entendre sur un projet paysager de qualité, accompagnant l'évolution du trait de côte et la gestion de la fréquentation.



► Plan de financement prévisionnel

	DEPENSES		RECETTES	
	Paysagiste	PNRC		
Diagnostic paysager	10 000	1000	Ministère Écologie	30 000
Définition des objectifs de qualité paysagère	2 500	1000	PNRC ingénierie	10 000
Schema d'intention paysagère	5 000	1000	Autres	11 500
Plan d'action	10 000	2500		
Concertation	10 000	2500		
Suivi de dossier	4 000	2000		
TOTAL	41 500	10 000		
	51 500		51 500	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Approuve l'élaboration d'un Plan paysage pour le littoral camarguais ;
- Valide la participation du Parc naturel régional de Camargue à cette action ;
- Accepte que le Parc réponde à l'appel à projet 2018 « Plans paysage 2018 » du Ministère de la transition écologique et solidaire ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 27 JUIN 2018
Et de l'affichage effectué le 27 JUIN 2018

RECEU EN PREFECTURE
le 27/06/2018
Application agréée E-legalite.com

RECEU EN PREFECTURE
le 27/06/2018
Application agréée E-legalite.com